

Compte rendu de l'assemblée du 26 mars 1914, p.m.

Son Honneur le Maire Lavallée, Président; MM. Godfrey et Dupuis.

1.—Soumis des mandats vérifiés par le Contrôleur de la Cité, au montant de \$52,819.85, suivant listes certifiées.

Résolu: D'en autoriser le paiement.

2.—(18775) Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, sur les corrections à faire dans l'Annexe de l'Hôtel de Ville.

Résolu: De donner instructions au Surintendant des Edifices Municipaux de s'entendre avec l'architecte pour faire faire lesdites corrections immédiatement.

3.—(18601) Soumise une communication du Secrétaire du Bureau, au sujet de l'achat d'un appareil photographique dit: "Photostat".

Résolu: De référer à l'Agent des Achats et des Ventes, avec instructions de demander des prix immédiatement, et de faire rapport au Bureau.

M. le Commissaire Lachapelle prend son siège.

4.—Le Président de la "Cook Construction Company", son ingénieur M. Herlihy, MM. Janin, Lesage, Dorrance et Pearson, sont présents, au sujet des travaux exécutés dans le roc au canal de l'Aqueduc.

Après une longue discussion et explications de part et d'autre, il est

Résolu: D'autoriser la "Cook Construction Company" à reprendre ses travaux dès demain matin, pourvu qu'ils exécutent ces dits travaux à la satisfaction de l'Ingénieur en Chef de la Ville, et que si ces travaux ne sont pas trouvés satisfaisants, ils devront les discontinuer sans délai, sur une lettre de l'Ingénieur en Chef.

5.—Soumis un estimé au montant de \$16,229.89 des travaux faits jusqu'à date par la "Cook Construction Company", en vertu du contrat No 2, en date du 17 juillet 1913.

Résolu: D'autoriser le paiement dudit estimé, ce paiement devant être fait sous réserve de tous recours que la Cité peut avoir contre les entrepreneurs et ne devant pas constituer une approbation des travaux faits jusqu'à présent.

6.—(16663) Soumis un rapport du Département en Loi, re vente par la Cité, à M. Venditti, recommandant au Bureau de charger le notaire Mackay de mettre M. Venditti en demeure d'avoir à signer l'acte de vente en question.

Résolu: En conséquence.

7.—Vu les constatations du rapport de l'Honorable Juge Fortin, en date du 25 mars 1914, concernant MM. Etienne Pelland, ingénieur du Département des Egouts, J. B. Prénoveau, estimateur, J. O. E. Payette, estimateur J. H. Charette, comptable, et W. Duquette, comptable, il est

Résolu: Que MM. Etienne Pelland, J. Horace Prénoveau, et J. O. E. Payette, soient démis, et que MM. J. H. Charette et W. Duquette soient censurés et réprimandés.

Mais, attendu que le délai qui reste à courir jusqu'au 6 avril prochain est trop court pour qu'il soit permis au Bureau des Commissaires de décider avec le Conseil ce qui devra ou pourra être fait concernant les autres suggestions ou recommandations contenues dans ledit rapport, les Commissaires laissent à leurs successeurs et au nouveau Conseil le soin de prendre les mesures qu'ils jugeront à propos pour faire punir les coupables.

8.—M. Arthur Vallée, de la société légale Désaulniers & Vallée, se présente devant le Bureau, et dépose devant les Commissaires une communication de M. Gonzalve Désaulniers, avec dix billets de cinq dollars chacun (\$5.00), (dont il donne les numéros) qui ont été déposés sur le bureau de M. Necker, dans une enveloppe ne contenant aucun nom et aucune indication de provenance avec des soumissions pour la fourniture d'automobiles, et que M. Necker a confiés à son avocat (M. Désaulniers), pour avis et direction.

Les billets sont enfermés dans une enveloppe scellée, avec le sceau du Bureau des Commissaires et placés dans la voûte dudit Bureau, en attendant que la question soit éclaircie.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Report of meeting held on the 26th March 1914, p.m.

His Worship Mayor Lavallée, Chairman; Messrs. Godfrey and Dupuis.

1.—Submitted warrants verified by the City Comptroller, amounting to \$58,819.85 as per certified lists.

Resolved: That payment of same be authorized.

2.—(18775) Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings, anent the alterations to be made in the City Hall Annex.

Resolved: That instructions be given to the Superintendent of Municipal Buildings to confer with the architect and have the said alterations made immediately.

3.—(18601) Submitted a communication from the Secretary of the Board, anent the purchase of a "Photostat".

Referred to the Purchasing and Sales Agent, with instructions to ask for prices immediately, and to report to the Board.

Commissioner Lachapelle took his seat.

4.—The president of "The Cook Construction Company" (the engineer of said company H. Herlihy, Messrs. Janin, Lesage, Dorrance and Pearson) appeared before the Board, anent the excavation works at the Aqueduct.

After a mature discussion and explanations, it was

Resolved: That "The Cook Construction Company", be authorized to resume its works to-morrow morning, provided they perform said works to the satisfaction of the City Chief Engineer, and if said works are not satisfactory, they shall discontinue the same without delay, on receipt of a letter from the Chief Engineer.

5.—Submitted an estimate (amounting to \$16,229.89) of the works done to date by the Cook Construction Company, in virtue of contract No. 2, dated the 17th July 1913.

Resolved: That payment of the said sum be authorized, said payment to be made under reserve of any recourse which the City may have against the contractors and not to constitute an approval of the work done up to the present time.

6.—(16663) Submitted a report from the Law Department, re deed of sale by the City to Mr. Venditti, recommending to the Board that Mr. Mackay, notary be asked to notify Mr. Venditti to sign the said deed.

Resolved: Accordingly.

7.—In view of the findings in the report of The Honorable Judge Fortin, dated the 25th March 1914, concerning Messrs. Etienne Pelland, engineer of the Sewers Department, J. H. Prénoveau, J. O. E. Payette, assessors, J. H. Charette and W. Duquette, accountants, it was

Resolved: That Messrs. Etienne Pelland, J. Horace Prénoveau and J. O. E. Payette, be discharged and that Messrs. J. H. Charette and W. Duquette be censured and reprimanded.

But, as the delay between now and the 6th April next is too short to enable the Board of Commissioners to decide with the Council what should be done anent the suggestions and recommendations contained in the said report, the Commissioners leave to their successors and the new Council the task of taking such measures as they may deem proper in order to punish the culprits.

8.—Mr. Arthur Vallée, of the legal firm of Désaulniers & Vallée, appeared before the Board and deposited with the Commissioners a communication from Mr. Gonzalve Désaulniers, with ten bills of five dollars each (\$5.00) (the number of which he gave) which were left on Mr. Necker's desk, in an envelope which did not contain any name or any indication stating whence it came, with tenders for the supply of automobiles and which Mr. Necker handed over to his lawyer (Mr. Désaulnier's) for advice and guidance.

The bills were enclosed in an envelope, sealed with the seal of the Board of Commissioners and placed in the vault of the said Board, until this question is settled.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.